



Critères d'évaluation pour le Registre de la Mémoire du monde du Canada

Les critères d'évaluation conformes à l'article 4.1.6 du document de l'UNESCO intitulé *Mémoire du monde: principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire* précisent que :

« La définition des critères de sélection aux fins de l'inscription sur les registres régionaux et nationaux s'inspirera des critères régissant les inscriptions au registre mondial, sous réserve des modifications qui s'imposent, et couvrira éventuellement d'autres aspects propres au contexte régional ou national. »

Préambule

Comme l'évaluation est comparative et relative, il n'existe aucune mesure ou définition absolue de l'importance culturelle. La décision d'inscrire un document dans le Registre de la Mémoire du monde du Canada sera prise après en avoir évalué les mérites en fonction des critères qui sont présentés ici.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada est une liste en constante évolution de son patrimoine documentaire témoignant de sa diversité linguistique, culturelle, géographique, identitaire, spirituelle, politique, économique, scientifique et artistique et ce, depuis le début de l'occupation du territoire. Ainsi, le Registre inclut des items qui rendent compte de moments marquants de l'histoire du Canada, allant de la perspective nationale à celle des régions, des collectivités et des individus. Le patrimoine documentaire inscrit au Registre peut inclure tant des pièces uniques que des fonds et des collections.

Le Registre fait partie intégrante du patrimoine documentaire national et constitue, à ce titre, celui de tous les Canadiens. Le Registre ne fait aucune distinction entre le patrimoine documentaire produit par le secteur public et le secteur privé et celui détenu par des personnes physiques ou morales.

Le patrimoine documentaire est composé à la fois du contenu et de son support. Les propriétés de chacun de ces deux éléments, pris séparément ou dans leur ensemble, peuvent lui conférer de l'intérêt.

Toutes les formes de patrimoine documentaire et tous les créateurs de patrimoine documentaire sont égaux pour le Registre de la Mémoire du monde du Canada.

Veuillez noter que l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du Canada ne garantit pas automatiquement que les autorités provinciales et fédérales détermineront que tout fonds ou collection inscrit au Registre revêt une grande importance.

Définition du Canada

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada définit le mot “Canada” de la façon suivante:

Une région géographique maintenant nommée Canada a été habitée par les Peuples autochtones (Premières nations, Métis et Inuit) depuis des temps immémoriaux. Les liens ancestraux des Peuples autochtones à ce territoire remontent à il y a très longtemps; ils peuvent être définis, sans pour autant être limités, au savoir traditionnel, à l'histoire orale, à la famille, aux alliances, aux fonctions, aux itinéraires des voyages, aux réseaux commerciaux, à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles, aux cultures et aux langues. Également, au fil des siècles, des gens venant de partout au monde se sont établis au Canada pour en faire leur pays.

Reconnaître la mémoire et le savoir des Peuples autochtones

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada reconnaît que les Peuples autochtones du Canada transfèrent, enseignent, comprennent et partagent leurs histoires et leurs récits de façons uniques. Les Peuples autochtones possèdent leurs histoires et leurs récits. Ils décident quand, comment et s'ils soumettront des parties de leur patrimoine documentaire au Registre de la Mémoire du monde du Canada. Les inscriptions au Registre ne portent pas atteinte au droit de propriété, au contrôle, à l'accès et à la possession de l'histoire et des récits des Peuples autochtones.

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada reconnaît les droits des Peuples autochtones tels que définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones et les principes de Joinet-Orentlicher.

Reconnaître la diversité culturelle et sociale

Le Registre de la Mémoire du monde du Canada reconnaît que le Canada est une société très diversifiée composée de communautés qui se différencient sur les plans de la géographie, de la langue, de l'appartenance ethnique, de la culture, du genre, des déficiences (handicaps), de la sexualité, de la religion, de la spiritualité et de bien d'autres facteurs. Le pouvoir et l'influence de ces communautés ont varié au cours du temps. Les communautés qui ont jadis composé la majorité dans une région ou à une époque précise font aujourd'hui partie de la minorité. Les communautés qui étaient alors invisibles, ignorées ou persécutées font maintenant partie des groupes dominants. D'autres communautés luttent encore pour leur reconnaissance.

Critères

Lorsque l'on envisage d'inscrire un élément du patrimoine documentaire sur le Registre de la Mémoire du monde du Canada, le document doit **premièrement** être évalué sur son **authenticité** : Correspond-il vraiment à son apparence? Son identité et sa provenance ont-elles été établies de manière fiable? Les copies, répliques, contrefaçons, documents apocryphes ou canulars peuvent être, en toute bonne foi, pris pour l'original.

Deuxièmement, le document doit être **unique et irremplaçable**, au point que sa disparition ou sa détérioration constituerait un appauvrissement préjudiciable au patrimoine du Canada. Chacun de ces éléments doit avoir exercé une influence majeure sur une période de temps ou/et au sein d'une aire culturelle donnée de notre pays. Il doit avoir eu une influence majeure-positive ou négative-sur notre histoire.

Troisièmement, l'intérêt canadien doit être démontré par la satisfaction d'un ou plusieurs critères énoncés ci-dessous.

1. Époque

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada s'il est particulièrement évocateur d'une époque donnée (il pourrait s'agir d'une époque marquée par une crise ou par des changements sociaux ou culturels considérables). Cela peut refléter une période importante de changement dans notre histoire et cela de façon unique ou contribuer grandement à notre compréhension du Canada à une période particulière.

Questions : Témoigne-t-il d'une nouvelle découverte? Ou est-ce le « premier en son genre »?

2. Lieu

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada s'il comporte de l'information importante sur un lieu ou une région qui a rempli une fonction déterminante lors d'événements majeurs ayant marqué l'histoire ou la culture du Canada.

Questions : Par exemple, est-ce que le lieu en soi a exercé une influence importante sur les événements ou les phénomènes dont le document rend compte? Est-ce qu'il décrit des environnements physiques, des villes ou des établissements depuis lors disparus?

3. Personnes et société

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada si on peut l'associer de façon spécifique à la vie ou aux réalisations d'une personne, d'un peuple, d'une communauté ou d'une société qui ont joué un rôle déterminant dans l'histoire ou la culture du Canada.

Questions : Est-ce que le contexte culturel entourant la création du document fait apparaître des aspects essentiels du comportement humain, ou encore de l'évolution sociale, industrielle, artistique ou politique? Est-ce qu'il restitue l'essence de mouvements, de transitions, d'avancées ou de régressions d'importance? Dépeint-il la vie d'éminents personnages ayant exercé une influence dans les domaines mentionnés précédemment? Est-ce qu'il documente un débat important dans la société canadienne, incluant des demandes de reconnaissance et de représentation au sein de la société canadienne?

4. Sujet et thème

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada s'il documente un sujet important ou un thème majeur de l'histoire ou de la culture du Canada.

Questions : Est-ce que le sujet abordé par le document porte sur certains développements historiques ou intellectuels dans les sciences naturelles, sociales et humaines? Ou dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la politique, des idées, du sport ou des arts?

5. Forme et style

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada s'il s'agit d'un exemple distinctif d'une forme ou d'un style.

Questions : Est-ce que le patrimoine documentaire représente une certaine forme ou encore un certain style? Les styles peuvent inclure les représentations visuelles, orales ou écrites et les coutumes. Les formes peuvent inclure tous types de supports et formats.

6. Signification spirituelle et communautaire

Le patrimoine documentaire présente un intérêt pour le Canada s'il est porteur d'une valeur sociale, culturelle ou spirituelle ayant mené à d'importantes contributions à la société canadienne.

Questions : Le patrimoine documentaire revêt-il un attachement émotif, une signification ou une pertinence pour la population du Canada ? Est-il vénéré aujourd'hui, ou l'a-t-il été par le passé, en raison de ses qualités spirituelles ou traditionnelles ou même son association avec des personnes, des cultures et des événements d'importance?

Enfin, les éléments suivants seront également pris en considération :

- ❖ **La rareté** : Le contenu ou la nature physique du document en font-ils un vestige rare en son genre ou de son époque?
- ❖ **L'intégrité** : Compte tenu des limites physiques naturelles de la préservation d'un support, le document est-il complet ou partiel? A-t-il subi des altérations ou des dommages?
- ❖ **La menace** : Sa survie est-elle menacée? S'il est à l'abri, des mesures de sécurité doivent-elles être mises en œuvre?
- ❖ **Plan de gestion** : Existe-t-il un plan rendant compte de l'intérêt du patrimoine documentaire en prévoyant les stratégies appropriées pour préserver ou offrir l'accès à ce dernier?